

CAPTIEUX

L'aménagement de l'espace en question

En introduction au dernier Conseil municipal, Jérôme Pescina, chargé de mission urbanisme à la Communauté de communes (CdC), a présenté, conformément au souhait des élus, les grands enjeux du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). Tout l'art de l'élaboration de ce document consistant à concilier les préférences des élus en matière d'aménagement de l'espace et les contraintes fixées par des exigences supérieures comme le schéma de cohérence territoriale où sont inscrites des recommandations.

Le PLUI, qui devrait être approuvé en 2020, est jusqu'en ce début d'année dans sa phase de diagnostic. Son élaboration étant basée sur une démarche participative, les habitants sont invités à s'exprimer tout au long de ses différentes étapes. Concernant le niveau actuel, ils auront l'occasion de donner leur vision globale du territoire lors d'une réunion publique qui se tiendra le 26 février au cinéma. Ils peuvent également écrire à la CdC (1).

Refus de l'antenne relais

Ces explications fournies, le maire déroula l'ordre du jour. La signature de la convention d'occupation précaire de Marahans entre la municipalité, Co'Actions, Katell Furet (formatrice) et Cap Cabanes, a été reportée. La municipalité se donnant le temps d'étudier les modifications apportées par les futurs occupants sur la convention d'origine.

Les élus, malgré une voix contre, se sont accordés pour céder une enclave communale de 2 500 mètres carrés au prix de 250 euros ;



La phase de diagnostic du PLUI sera bientôt achevée. PHOTO F. G.

cette friche se situe dans un ensemble de terrains sur le point d'être vendus pour accueillir un élevage de porcs.

La majorité des élus ont refusé par contre d'envisager la vente d'un terrain communal pour installer un pylône de téléphonie mobile. Ils suivent en cela l'avis de Christine Luquedey, qui refuse de prendre la responsabilité d'une multiplication d'antennes avec les dangers potentiels que représentent ces installations.

L'éventuel achat d'un terrain par l'association Chrysalide n'étant par contre plus d'actualité, ce point est supprimé de l'ordre du jour.

Un compte épargne temps

Concernant le personnel communal, le maire a confirmé que chaque agent disposera d'un « compte épargne-temps », à partir du

1^{er} mars, dans lequel il pourra stocker des jours de RTT ou des congés non pris pour les utiliser ultérieurement. Souhaitant harmoniser les temps de travail, le Conseil a proposé aux agents une durée uniforme de 36 heures par semaine avec six jours de RTT.

Interrogés par sondage, tous les employés se sont dits favorables à ce changement, à l'exception de quatre agents disposant jusqu'à présent de 13 à 27 jours de RTT. Les horaires du personnel administratif, et par conséquent, ceux d'ouverture de la mairie au public seront modifiés en conséquence, avec une heure d'ouverture et de fermeture plus précoce.

Frédérique Gallitre

(1) plui@cdcdubazadais.fr ou sur les registres de concertation ouverts dans les mairies.